

## DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Vu l'article R 421-18 alinéa 8 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 26-17 du 26 juin 2017 nommant Madame Séverine LEPLUS, Directrice Générale à compter du 1er juillet 2017,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°25-22 du 28 juin 2022 qui autorise la présente délégation de signature conformément aux limites fixées au rapport n° 25-22 présenté au Conseil d'Administration,

**Madame Séverine LEPLUS, Directrice Générale,  
DELEGUE SA SIGNATURE A :  
MADAME Sarah BARRANCO, Directrice des Ressources Humaines,**

Pour les actes définis ci-après :

- **Actes emportant engagements financiers :**
  - Marchés selon procédure non formalisée dans la limite de 30 000€ HT,
  - les bons de commande et bons de travaux jusqu'à 30 000 € HT dans le cadre des marchés signés par la Directrice Générale et du budget alloué au délégataire,
- **Actes n'emportant pas engagements financiers** tels qu'actes consécutifs à l'exécution des marchés, actes de gestion courante, ainsi que dépôts de plainte au nom et pour le compte de l'Office après information de la Directrice Générale :
  - les titres et habilitations électriques,
  - les courriers CPAM (Accident du Travail, Maladie Professionnelle, IJSS),
  - les lettres de cotisation aux organismes sociaux (URSSAF, CAISSES DE RETRAITE...),
  - les paiement des cotisations aux organismes sociaux (URSSAF, CAISSES DE RETRAITE...),
  - les attestations de présence,
  - les lettres aux services des impôts, aux tribunaux (suite à saisie sur salaires...),
  - les formulaires de contestation des contraventions,
  - les courriers administratifs adressés au personnel,
  - les réponses aux demandes statistiques des institutionnels,
  - les attestations administratives mutuelle banque...,
  - les conventions de stage inférieur ou supérieur à 2 mois,
  - les conventions d'accueil TIG,
  - les conventions d'honoraires d'avocats,
  - les lettres de mutation géographique, après validation de la DG,
  - les lettres de mission après validation de la DG,
  - les demandes de contrevisite médicale après validation de la DG

### ET PRECISE :

- que la présente décision portant délégation de signature abroge, le cas échéant, la décision précédente,
- que la délibération et le rapport préalable au Conseil d'Administration n°25-22 en date du 28 juin 2022 visés en tête des présentes et fixant les limites de la présente délégation de signature sont notifiés au délégataire conjointement à la présente,
- que le présent délégataire est autorisé à subdéléguer cette signature aux autres membres de l'Office sous sa responsabilité dans les limites fixées au rapport n°25-22,

- qu'elle est consentie sous réserve d'un compte rendu des actes signés en vertu de la présente, par lui-même ainsi que par les collaborateurs placés sous contrôle auxquels cette signature sera subdéléguée,
- qu'elle est consentie au regard :
  - des pouvoirs de direction et de contrôle du délégataire,
  - en raison de ses compétences techniques et professionnelles,
  - de sa reconnaissance à disposer ou pouvoir disposer des sources d'information permanente concernant les lois, les décrets et normes,
  - de son engagement à aviser sans délai la délégante des difficultés rencontrées dans l'exécution de sa mission, et des moyens supplémentaires qui lui apparaîtraient nécessaires afin que ces derniers soient mis autant que faire se peut à sa disposition,
- que la présente délégation peut être modifiée ou prendre fin à tout moment sur décision de la Directrice Générale,
- qu'en cas de changement de fonctions du collaborateur, la présente délégation deviendra caduque,

Fait à Pontoise,  
Le, 26-07-2022 | 11:21 CEST

La Directrice Générale  
Séverine LEPLUS

*Séverine Leplus*

**Reçu pour NOTIFICATION,**  
A Pontoise,  
Le, 26-07-2022 | 12:58 CEST

La Directrice des Ressources Humaines  
Sarah BARRANCO

*Sarah Barranco*